



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Approbation du compte rendu de la commission
de la recherche du 4 avril 2024**

**Commission de la recherche du conseil académique
du 16 mai 2024
Délibération 2024/05/CR-024**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-5, L712-6-1-II ;

Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment les articles 41 et 42 ;

**Après en avoir délibéré, les membres de la commission de la recherche approuvent le compte rendu
de la séance de la commission de la recherche du 4 avril 2024.**

Toulouse, le 17 mai 2024

La Présidente,

Odile Rauzy

Nombre de membres : 40
Nombre de membres présents ou représentés : 35

Nombre de voix favorables : 34
Nombre de voix défavorable : 0
Nombre d'abstentions : 0
Ne prend pas part au vote : 1

Approuvé le 16 mai 2024

COMMISSION DE LA RECHERCHE
Compte rendu synthétique de la séance
du 4 avril 2024

Étaient présents :

Mmes Tamara Azaiez-Bontemps, Patricia Bordais, Kerstin Bystricky, Victorine Douin, Estelle Espinos-Parrou, Marie-Pierre Gratacap, Virginie Griseri, Laurène Jouve, Marie Maturano, Elisabeth Neuhauser, Marie Penary, Verena Poinsot, Alexandra Robert, Élisabeth Soulié, Cécile Vignolles.

MM. Matthieu Arlat, Jean-Luc Attié, Richard Bon, Serge Cohen, Sébastien Couarraze, Valentin Euvrard, Simon Garrigou, Nicolas Issot, Christophe Laurent, Manoël Manghi, Afi Oportune Kpotor, Pierre Petit, Dominique Pinon, Jean-Luc Rols, Romain Walcker.

Étaient représentés : Laure Coutin par Manoël Manghi, Pierre Payoux par Serge Cohen, Jérôme Roncalli par Verena Poinsot, Lionel Dahan par Christophe Laurent, Audrey Tourrette-Diallo par Estelle Espinos-Parrou, Monica Alaez-Galan par Jean-Luc Attié.

Était excusée : Dominique Lautier, Pierre-Benoît Joly, Denyse Toffoli, Olivier Lairez.

ORDRE DU JOUR

- Point 1 : Approbation du compte rendu de la commission de la recherche du 7 mars 2024 (délibération)
- Point 2 : Présentation des missions du VP délégué stratégie et qualité de la recherche (information)
- Point 3 : Renouvellement du GIS Centre Spatial Universitaire de Toulouse – CSUT (délibération)
- Point 4 : Création d'une URU (I-STAR) au sein de l'institut d'anatomie et de simulation chirurgicale centre de dons de corps (délibération)
- Point 5 : Présentation du GIS CELPHEDIA en vue de son renouvellement (délibération)
- Point 6 : Prolongation de l'UMI IFCAM (délibération)
- Point 7 : Création de l'IRN CAFQA (délibération)
- Point 8 : Changement de directeur de l'Institut de mathématiques - IMT (délibération)
- Point 9 : Lancement du GT « refonte des AO recherche » (information)
- Point 10 : AO « Tremplin 2024 » vote des lauréats (délibération)
- Point 11 : Questions diverses

Informations générales

☐ **M. Arlat** informe les conseillers que le mandat des responsables des directoires est arrivé à échéance au 31 mars 2024. Plusieurs se sont présentés pour un deuxième mandat. Valérie Bonnet directrice du Lerass sera responsable adjointe du directoire ACTIHS en soutien à Anne-Laure Gatignon-Turnau qui reste responsable. Il ajoute qu'à l'avenir des responsables adjoints viendront appuyer le travail des responsables des directoires. En effet cette fonction représente plus de 200 heures de réunions par an uniquement pour l'activité du directoire.

☐ **M. Arlat** remarque que le message concernant le trombinoscope pour la commission de la recherche n'a reçu que 20 retours. Il rappelle qu'il suffit d'envoyer quelques lignes sur sa structure de recherche, sa composante de rattachement, son domaine de recherche, sa section CNU et son directoire sans la photo si les conseillers ne souhaitent pas la transmettre.

☐ **M. Arlat** propose d'avancer le bureau de la commission de la recherche au 29 avril au lieu du mardi 7 mai en raison des jours fériés du mois de mai.

Monique Lemort responsable du pôle appui aux instances de la recherche et coordination des études doctorales à UT3 précise que la convocation à la commission de la recherche doit être envoyée réglementairement 7 jours avant la séance, c'est-à-dire le 7 mai. Cela ne sera pas possible en raison des 8 et 9 mai fériés suivis de la fermeture administrative des services centraux.

Point 1 – Approbation du compte rendu de la commission de la recherche du 7 mars 2024

M. Arlat soumet au vote des conseillers le compte rendu de la séance du 7 mars 2024.

Les conseillers approuvent le compte rendu de la commission de la recherche du 7 mars 2024 à l'unanimité par 32 voix « pour ».

Point 2 – Présentation des missions du vice-président délégué stratégie et qualité de la recherche

Nicolas Destainville est professeur de physique en section 29 à l'Université Toulouse III-Paul Sabatier et directeur du Laboratoire de Physique Théorique (LPT) fonction qu'il va quitter en raison de potentiels conflits d'intérêts dans la cadre de ses nouvelles missions de vice-président délégué stratégie et qualité de la recherche. Il précise qu'il faut entendre qualité de la recherche dans le sens d'amélioration continue et démarche qualité. Il ajoute qu'il a déjà occupé des missions politiques au sein de l'UT3 : vice-président pour les ressources humaines du président Bertrand Monthubert et chargé mission du pilotage de l'université avec le président Jean-Pierre Vinel.

Il annonce les trois parties de sa présentation :

- Coordination et suivi de la stratégie de la recherche ;
- Simplification dans le cadre de la politique de site ;
- Transition écologique et sociétale dans le domaine de la recherche.

La coordination et le suivi de la stratégie de la recherche seront menés en appui au vice-président de la recherche Matthieu Arlat avec Olivier Lairez vice-président délégué innovation et partenariat et Noélie Davezac vice-présidente déléguée science et société selon l'articulation de la recherche voulue par la présidente.

Ces missions concernent le suivi des dossiers stratégiques et structurants avec des activités de représentation en remplacement de la présidente notamment au COMEX pour TIRIS et au Steering Committee pour ANITI 2. Une réflexion sur la stratégie documentaire de l'université est menée avec le service commun de documentation (SCD).

Le label HRS4R - Human Resources Strategy for Researchers – Stratégie européenne de ressources humaines pour les chercheurs sera réévalué en 2025. Dans ce cadre, les objectifs fixés par UT3

évoluent au fil du temps pour inciter des collègues à répondre à des projets européens et ainsi faciliter l'obtention de financements européens pour les chercheurs UT3.

Il précise qu'il a porté ce projet en 2019 sous la présidence de Jean-Pierre Vinel et contribué à l'obtention du label en 2020, label renouvelé sur dossier en 2022. L'évaluation qui suivra en 2025 se déroulera en présentiel avec des évaluateurs européens qui viendront interviewer des collègues sur les avancées et les efforts réalisés dans la gestion des ressources humaines.

La simplification dans le cadre de la politique de site concerne essentiellement l'expérimentation de simplification administrative de la recherche avec un objectif principal : rendre du temps de travail aux chercheurs. Ce projet mobilise 100 personnes sur le site, en collaboration avec le CNRS, l'Inserm, l'INRAE et l'IRD.

Il note un point de vigilance : l'expérimentation est menée par les administrations or il faut y associer les personnels des laboratoires afin de tenir compte de leurs attentes.

La transition écologique et sociétale dans le domaine de la recherche est une mission menée avec Nathalie Del Vecchio, vice-présidente déléguée stratégie de la transition écologique et sociétale.

La motivation au sein des laboratoires pour limiter l'impact environnemental des activités de recherche est forte avec des initiatives qui restent cependant souvent confinées à leur seul niveau. Il manque à présent un cadre local ou national pour définir des limites en termes d'impact carbone, de patrimoine, d'achats une fois que les problèmes ont été identifiés.

Autre dossier important : la participation à l'élaboration du schéma directeur de la TES avec également une partie plus sociétale qu'environnementale en lien avec l'HRS4R (égalité femme-homme, non-discrimination, accueil de personnes en situation de handicap).

S. Cohen remercie pour le caractère synthétique de la présentation. Il se dit préoccupé par la gestion par le ministère du projet ANITI 2, tout semble confus. Il souhaite savoir où en sont les décideurs.

N. Destainville répond que les quatre premiers sites de la 1^{ère} vague sur l'intelligence artificielle sont maintenus. Cependant la durée des projets est réduite de 7 ans à 5 ans. Par conséquent, il a été demandé de réduire au 5/7^{ème} le budget. Toulouse peut espérer obtenir 30 millions d'euros maximum et a l'assurance orale que le projet ANITI 2 sera renouvelé. Ce renouvellement devrait être annoncée par Emmanuel Macron au salon VivaTech qui se tiendra du 22 au 25 mai.

S. Cohen remarque que le renouvellement des LabEx se fait avec des coupures qui interrompent la durée des thèses qu'il faut ensuite redémarrer. Il précise que deux ans ont été nécessaires pour la rédaction de la convention ANITI 2. Il ajoute qu'il est compliqué de fonctionner budgétairement avec des changements de périmètre en cours de projet, il est impossible de travailler de cette façon. Ces dysfonctionnements doivent être remontés au ministère.

N. Destainville reconnaît que ces interruptions de financement sur plusieurs mois produisent des conditions de travail dégradées.

M. Arlat souligne qu'en raison de cette restriction budgétaire, une note de révision de 15 pages a été demandée pour le 11 avril avec un recentrage sur le transport et l'environnement.

Trois points sont à aborder :

- Les faiblesses et implémentations ;
- L'ambition pilotage et le déploiement ;
- Les propositions financières.

Il précise que sur les 12 candidats, 9 ont été retenus dont ANITI pour une poursuite du projet avec 30 millions d'euros maximum pour Toulouse. Le projet ANITI est passé en rang 2 (il y a deux rangs : rang 1, mondial, et rang 2, national).

N. Destainville ajoute que si 30 millions sont alloués divisé par cinq ans cela représente le même volume financier qu'ANITI 1.

S. Cohen constate que le budget a été multiplié par 10 en cours de déploiement pour être diminué par la suite. Le principal problème du projet ANITI est l'instabilité institutionnelle et le manque de pilotage au niveau de l'état.

Point 3 – Renouveaulement du GIS Centre Spatial Universitaire de Toulouse - CSUT

M. Arlat donne la parole à Nicolas Nolhier professeur en électronique à UT3, chercheur au LAAS et directeur du CSUT et à Raphaël Garcia maître de conférences à l'ISAE-SUPAERO et directeur adjoint du CSUT.

Nicolas Nolhier présente les activités du centre spatial. Le CSUT est un groupement d'intérêt scientifique créé en 2016 et reconduit en 2022 pour 6 ans. L'objectif du centre spatial est la formation par projets d'une centaine d'étudiants par an.

Présentation accessible via le lien suivant : https://ent-personnels.univ-tlse3.fr/medias/fichier/point-3-presentation-gis-csut_1713346876897-pdf

C. Laurent mentionne qu'il a déjà visité le site du CSUT et que la présentation confirme ses impressions ; les thématiques sont centrées autour des satellites ou des nanosatellites cubiques (CubeSats) avec une vision technologique. Il ajoute que le seul laboratoire cité est le LAAS. Il s'étonne que la composante universitaire soit aussi restreinte. Il précise qu'à aucun moment il n'a été contacté que ce soit en qualité de directeur du CIRIMAT, de responsable de masters, de responsable du directoire SDM et ou de responsable du pôle SDM à l'UT. Il souhaite connaître la raison pour laquelle les thématiques sont aussi restreintes.

N. Nolhier rappelle que les étudiants travaillent sur des projets (CubeSats, ballons) avec des missions sur de petits instruments en bêta-tests de l'IRAP. Le LAAS est équipé en matériels depuis seulement deux ans. Ces missions concernent essentiellement la technologie. Des étudiants en IUT travaillent en même temps l'électronique et la mécanique avec des étudiants en école d'ingénieur sur les télécommunications et les aspects thermiques. Les formations couvrent un spectre relativement large grâce au CubeSat qui est un micro système en lui-même. Les formations sont ouvertes sur des thématiques technologiques orientées vers l'industrie.

C. Laurent remarque que les projets concernent essentiellement la charge utile. Il souhaite savoir si un travail est proposé sur la partie lanceur ou plateforme du satellite.

N. Nolhier distingue deux groupes : la partie formation travaille sur la plateforme (assemblage et tests), la partie recherche (un laboratoire) travaille sur la charge utile. L'idée est de faire travailler ensemble les étudiants sur un projet de mission. Deux ballons sont envoyés par an grâce au CNES.

C. Laurent demande si une information est prévue vers les directions d'unités.

N. Nolhier se dit prêt à venir dans tous les départements de l'université présenter le CSUT. Il ajoute que Dominique Toubanc, responsable du département de physique ainsi que les IUT, connaissent le CSUT. Le CSUT est également présent dans le Catalyseur. En revanche, il est compliqué de motiver les enseignants chercheurs aux agendas contraints à entrer dans le CSUT sans aucune perspective de publication.

V. Poinsot revient sur le financement du workpackage 4 (diapositive 10 dans la présentation) et plus précisément sur la phrase « répartition du million en 3 partenaires : pour Toulouse : 600 k€ par établissement (INP-N7, ISAE-SUPAERO, UT3) ». Elle constate que lors de la présentation aucune information concernant la contribution en moyens humains, en encadrement ou en engagement des différents partenaires au sein du CSUT n'a été transmise.

Raphaël Garcia explique que le CSUT est un GIS qui fonctionne en mode projet. Dans la présentation, les financements sont ciblés sur les projets de nanosatellites, ils ne sont pas destinés au GIS.

C. Vignolles souhaite savoir comment sont choisis les projets et s'ils sont éligibles à la partie R&T (Recherche et Technologie) des appels à projets du CNES.

N. Nolhier répond que les appels à projets R&T du CNES ne rentrent pas dans le CSUT. Le centre spatial intervient uniquement ponctuellement sur des problèmes technologiques pour les laboratoires impliqués dans les projets R&T.

Concernant la sélection des projets rien n'est formalisé à ce jour en raison de la rareté des projets. Le premier projet a été NIMPH. Le second CREME a été mis en place avec la Région afin de conserver les ingénieurs en CDD qui sont finalement partis pour créer leur startup.

En 2023, il a été proposé au conseil scientifique du CSUT une labellisation des projets. Les études de missions sont séquencées en phases avant-projet (OA) qui mobilisent de nombreux étudiants. En fonction des résultats des phases avant-projet une présentation sera faite en 2024 devant le conseil scientifique qui sélectionnera les projets. Chaque projet associera un laboratoire et sa contribution financière.

M. Arlat demande comment se construisent les groupes de projets avec les étudiants de niveaux différents.

N. Nolhier : les étudiants sont impliqués dans un projet selon leurs compétences dans une thématique puis regroupés par spécificité selon leur parcours. Le mix avec les étudiants se fait à travers la documentation pour faire des revues, revues de mi-parcours, revues de fin de parcours, puis tous les étudiants sont audités par un panel d'experts.

J.-L. Rols représentant de la FSI, remarque qu'à travers les laboratoires les enseignants chercheurs interviennent pour des enseignements dans le cadre de projets. Il souhaite savoir si ce sont les composantes qui les rétribuent en équivalent service.

N. Nolhier constate que beaucoup d'enseignants n'ont pas de rétribution, ils sont investis dans les projets avec passion. Il précise qu'il ne fait pas de tableau de suivi des heures consacrées à ces encadrements de projets.

J.-L. Attié aimerait savoir comment les étudiants peuvent postuler aux différents stages. Il souhaite également savoir quel genre de mesures spatiales le CSUT envisage de faire avec les CubeSats.

N. Nolhier indique que les inscriptions se font à l'aide d'un formulaire directement sur le site web du centre spatial. Il ajoute que le comité de pilotage du CSUT est constitué d'enseignants chercheurs de tous les établissements concernés par les projets. Le comité de pilotage met à jour un fichier Excel avec toutes les thématiques et tous les stages proposés. Les enseignants chercheurs du comité de pilotage diffusent régulièrement l'information dans les établissements. Ce fichier permet également de faire un bilan en fin d'année.

R. Garcia répond à la question de M. Attié sur les mesures. Il explique que les mesures sont ouvertes. Le CubeSat ENTRYSAT permet des mesures de rentrée atmosphérique, de flux de chaleur, de pression. NYMPH est un projet accès sur la démo techno de fibres en optique. Le prochain projet est ouvert sur n'importe quelle charge utile dans la mesure où elle peut être supportée par le satellite et qu'elle répond à un objectif de la mission. L'objectif mission est fixé en fonction de l'étude des phases OA, le consortium reste à définir. Le projet AMI CMA sera un test avec un appel à idées, une phase de définition de la mission, la définition d'un consortium. Cet exercice sera mené comme dans une agence spatiale.

J.-L. Attié demande si le CSUT prend en charge le coût de l'instrument.

R. Garcia précise que le budget AMI CMA concerne la partie plateforme. La science des missions nanosat n'est pas la même que celle des laboratoires.

M. Arlat souhaite savoir si le CSUT demande un financement à la commission de la recherche.

N. Nolhier répond que la convention n'est pas encore signée. Il est demandé 3 500 euros/an par établissement. Cette demande a été approuvée lors d'un comité de direction.

M. Arlat revient sur les points saillants suite aux échanges :

- Faire une communication élargie ;

- Faire un suivi des données collectées pour étayer la répartition financière ;
- Faire un décompte des heures des enseignants chercheurs UT3 impliqués dans l'encadrement des étudiants dans les projets.

V. Poinsot demande que l'on ajoute un point de réserve avec les attentes énoncées. En effet ce GIS a une marge de progression pour rentrer dans le format attendu par UT3.

M. Arlat précise que les attendus seront ajoutés dans le compte rendu. Ces points seront également revus en lien avec la convention.

Les principes d'adhésion aux GIS a fait l'objet d'une délibération du conseil d'administration de l'UT3 le 31 mai 2021 (Délibération 2021/05/CA-45)

Les conseillers approuvent à l'unanimité par 33 voix « pour » le renouvellement de la participation d'UT3 au GIS CSUT pour la période 2022 2028 et un financement de 3 500 euros pour l'exercice budgétaire 2024.

Point 4 – Création d'une URU (I-STAR) au sein de l'institut d'anatomie et de simulation chirurgicale - centre de dons de corps

M. Arlat laisse la parole à Patrick Chaynes, directeur de l'institut d'anatomie et de simulation chirurgicale et coordonnateur du centre de dons de corps. Patrick Chaynes est professeur des universités praticien hospitalier et neurochirurgien.

P. Chaynes explique que tous les anciens laboratoires d'anatomie ont dû se restructurer suite à l'affaire du Centre du don des corps de l'université Paris-Descartes. L'institut toulousain d'anatomie et de simulation chirurgicale s'est donc restructuré et c'est, lors de la discussion sur les statuts, que les travaux de recherche des PUPH et MCUPH de l'institut ont été identifiés. Cette recherche était passée inaperçue à l'université.

L'anatomie est une science vivante dont les avancées sont directement liées au centre de dons de corps. Les travaux de recherche en anatomie sont indispensables à la compréhension du corps humain et permettent d'en comprendre les biais et les artefacts grâce à des méthodes de moins en moins invasives. L'institut publie régulièrement dans des journaux reconnus, organise des communications orales, encadre des thèses en médecine, accompagne des mémoires de M1 et exécute des travaux de recherche pour des thèses de science.

Toutefois se pose le problème de l'accueil d'étudiants puisque l'institut n'est pas labellisé unité de recherche universitaire (URU). Toutefois le volume de HDR et le nombre de personnels titulaires dans l'équipe est compatible avec la création d'une unité de recherche.

Présentation accessible via le lien suivant : https://ent-personnels.univ-tlse3.fr/medias/fichier/point-4-presentation-uru-i-star_1713346997734-pptx

M. Arlat souhaite savoir si les relations avec les industriels se font à travers des conventions et comment elles sont rémunérées.

P. Chaynes précise que les conventions sont signées avec la faculté de santé et avec l'université. Seules les prestations sont rémunérées. En effet, il n'est pas possible de faire payer des corps, ni des pièces qui sont uniquement mis à disposition sinon cela relèverait du trafic d'organes. Cependant, la conservation et le transport des corps ont un coût.

M. Arlat demande si l'accès aux équipements scientifiques récents comme les IRM est facile.

P. Chaynes mentionne que tous les personnels de l'équipe relèvent d'une unité de recherche, les recherches sont faites en lien avec le CNRS ou l'INSERM. Les chercheurs et les doctorants ont accès au matériel scientifique de recherche ou au matériel de l'hôpital.

S. Cohen s'interroge sur l'identité d'une URU. Il souhaite savoir s'il existe d'autres URU à l'université. Il remarque que si les chercheurs PUPH font partie d'un laboratoire ils vont quitter leur laboratoire pour

rejoindre l'URU. Il demande ce que signifie la création d'une URU d'un point de vue institutionnel dans le paysage universitaire.

P. Chaynes sait qu'il existe d'autres URU dans le périmètre d'UT3. Il ajoute qu'il est concevable de répartir les activités de recherche entre plusieurs unités. Les personnels travaillent tous dans l'institut d'anatomie, les publications sont toutes issues de l'institut. Il lui semble légitime que toute cette activité soit visible à l'université.

M. Arlat nomme les sept URU-UT3 : LAIRDIL, LGCO, CRESCO, LERASS, EVOLSAN, LBAE, LMDC. Les URU s'appelaient précédemment EA (Equipe d'accueil) ces unités sont à mettre en lumière afin d'éclairer leur apport à l'université.

L. Dahan demande si les chercheurs de l'institut ont accès à des demandes d'ANR ce qui pourrait être une source de financement pour les frais d'IRM de la future URU.

P. Chaynes acquiesce, Elodie Chantalat (chirurgien gynécologue au CHU) a obtenu 600 000 euros pour ses avancées sur l'endométriose. Les personnels ont la possibilité d'utiliser le matériel à titre gracieux. Les partenariats industriels vont permettre l'obtention de financements extérieurs. Ces financements seront plus facilement obtenus avec une meilleure visibilité.

E. Neuhauser est directrice adjointe de l'IUT Toulouse Auch Castres. L'IUT soutient cinq URU. Quatre en SHS avec des difficultés liées à leur intégration dans l'environnement très sciences dures de notre établissement Une en biotechnologie environnementale située à Auch. La création d'une URU peut aussi être nécessaire pour des raisons d'éloignement géographique ou des raisons de thématiques de recherche. Ces URU ont démontré qu'elles étaient viables dans la durée et dans leur statut. Leur travail est pertinent pour l'université.

M. Arlat est d'accord pour rendre visible toutes les spécificités liées à ces URU.

M.-P. Gratacap souhaite connaître le nombre de doctorants encadrés et le nombre de publications sur le nombre d'années afin d'illustrer la dynamique de l'équipe.

P. Chaynes précise que les présentations retracent les quatre dernières années : 21 thèses de médecine et une thèse de science financée par le CNRS en cours. L'institut d'anatomie ne peut pas accueillir de doctorants en ce moment malgré les demandes. Ces demandes sont redirigées vers le centre d'anthropologie et de génomique de Toulouse (CAGT).

L. Dahan souligne que la liste des PUPH n'est pas nominative, il trouve cela regrettable surtout si un des objectifs de l'institut est une meilleure visibilité. Madame Chantalat a obtenu un financement considérable qui n'est pas mentionné dans la présentation.

P. Chaynes s'étonne que le dossier qu'il avait transmis n'ait pas été diffusé aux conseillers, la liste nominative y figurait.

M. Arlat ajoute que le dossier sera déposé dans l'espace documentaire de la commission de la recherche.

L. Dahan demande si par la suite l'institut a pour projet de devenir une UMR avec l'INSERM ou le CNRS.

P. Chaynes pense qu'il faut procéder par étape, dans un premier temps prouver sa dynamique en qualité d'URU et rendre visible sa recherche. Devenir une UMR est un objectif à terme.

V. Poinot s'interroge sur le modèle économique qui sous-tend la création de l'unité. Elle comprend que l'URU sera constituée à partir de personnels actuellement présents dans d'autres unités. Si l'institut devient une URU elle obtiendra une dotation de l'université et devra en assurer le fonctionnement. Les moyens répartis pour les personnels qui viendront dans l'URU seront retirés aux autres structures.

M. Arlat considère que ce dossier est en cours d'instruction, que cette présentation constitue une première étape et que les acteurs impliqués vont travailler à la création de l'URU avec les meilleurs moyens et les meilleurs financements possibles.

P. Chaynes confirme que l'institut est bien affilié à d'autres centres de recherche dans lesquels les personnels participent avec plus ou moins d'implication. L'idée de la création de l'URU ne consiste pas à souhaiter retirer de l'argent à d'autres. Cependant, sans financement il est impossible d'accueillir des doctorants.

V. Poinot entend ces propos. Toutefois, à l'université la dotation aux structures de recherche suit une règle mathématique avec un algorithme de répartition. Cette règle veut qu'une personne soit affectée à une structure de recherche avec une méthode de calcul qui concerne l'ensemble des unités. Par conséquent, ce qui est alloué à l'un est bien défalqué à l'autre de façon mécanique sur le budget alloué à la recherche.

D. Pinon observe que l'algorithme est figé mais qu'en revanche la dotation recherche peut être modifiée et par conséquent les montants alloués aux unités. Il souhaite par ailleurs savoir si la modification des statuts du centre de don de corps a permis une meilleure visibilité à l'institut et quels sont les besoins financiers.

P. Chaynes répond que l'institut a acheté pour 5 000 euros (grâce à des dons) une machine qui permet de faire respirer artificiellement les cadavres et circuler le sang afin de travailler comme sur une personne vivante. Le souhait principal de l'institut est l'accueil de doctorants en science les financements de thèses en science sont beaucoup plus coûteux que les thèses en médecine qui sont faites par des internes financés par l'hôpital et l'université.

P. Chaynes pour répondre à Marie-Pierre Gratacap : l'accueil d'une nouvelle équipe ne nécessite pas de nouveaux locaux.

C. Vignolles constate qu'il n'y a que des masters 1.

P. Chaynes explique que les masters 2 sont redirigés vers le laboratoire d'anthropologie.

S. Cohen pense que l'université doit s'engager dans une réflexion de politique générale sur les URU. Il entend que dans certains endroits et certains domaines la présence d'une URU soit nécessaire. Néanmoins, il est demandé aux équipes dans les UMR de fusionner. Comment dans ce contexte garantir des URU efficaces en termes d'évaluation. Ces questions nécessitent un débat au niveau de la politique recherche de l'université et ne doit pas se cantonner à une succession de questions à résoudre au cas par cas.

E. Neuhauser acquiesce, les URU doivent faire preuve d'efficacité. Elles doivent réfléchir à leur viabilité à long terme même s'il existe des cas spécifiques à examiner.

R. Bon trouve qu'il est difficile de se prononcer sur un dossier qu'il ne connaît pas et se pose de nombreuses questions : pourquoi la création d'une URU ? quel est le projet scientifique ? quelle plus-value le statut d'URU va-t-il apporter à l'équipe ? pourquoi ne se rattachent-ils pas à d'autres unités ou à une école doctorale ? Il lui semble prématuré de ne prononcer sur la création de cette URU.

M. Arlat présume que la création de l'URU I-STAR va entraîner le rattachement à l'école doctorale BSB et au directoire BABS. Toutes ces questions vont être discutées par la suite. L'institut s'est rapproché de la direction de la recherche et de la valorisation (DReV) car il n'était pas attractif pour les masters 2 ni pour les doctorants.

V. Poinot reste perplexe sur la formulation de la diapositive présentée en séance. Le point s'appelle « création d'une URU » or la diapositive propose au vote : « approuvez-vous la poursuite de la création de l'URU I-STAR ? » Elle souhaite savoir si le vote porte sur la poursuite de l'instruction ou bien sur la création de l'URU. Si le vote porte sur la création de l'URU elle votera « non » puisqu'elle n'a pas vu le dossier. Elle ne sait pas comment ce dossier a été évalué, elle ne sait pas s'il y a eu un avis de la faculté de santé ni de l'UFR de rattachement, elle ne sait pas s'il s'agit de la composante science ou santé, elle ne connaît pas l'avis de l'école doctorale de rattachement. Elle revient sur la question de la dotation, il n'est pas possible de décider de la création et ensuite de voir si cela va fonctionner. Cette unité aura une durée de vie de plusieurs années, qui va accueillir des étudiants en encadrement avec des ressources qui leur seront affectées donc prélevées ailleurs. Tous ces points doivent faire l'objet d'une réflexion pour décider si cela fait sens de créer cette URU.

M. Arlat comprend tous ces questionnements qui vont être travaillés dans le détail avec l'institut. Tous ces points seront précisés. Cependant l'équipe a encadré des thèses, produit des publications, il ne faut pas freiner une dynamique. Il entend que le dossier aurait dû être transmis aux conseillers et le fonctionnement sera amélioré.

D. Pinon comprend les questions sur les enjeux scientifiques mais il reste également à clarifier l'organisation administrative en lien avec le centre de dons de corps avec des accords-cadres et une structure juridique. D'autre part, il souhaite savoir s'il existe des enjeux de temporalité dramatiques pour l'institut en cas de report de la décision.

M. Arlat : oui, il existe des enjeux de temporalité, cependant le projet sera monté pas à pas, il reste à faire un effort pour mieux instruire le dossier.

J.-L. Rols explique qu'il a accompagné la DAJI sur les statuts des dons de corps suite à la polémique nationale. Des instructions sont parvenues du ministère de la santé concernant les modalités de conservation et d'utilisation des corps. Des instructions concernent également le budget alloué par le ministère pour la restitution du corps à la famille sous certaines conditions. Dans toutes les grandes universités de santé on retrouve ces centres de dons de corps qui sont adossés à une faculté de médecine avec une forte activité de formation ce qui fait son intérêt. L'activité de recherche de l'institut présentée aujourd'hui avait lieu de façon non déclarée et était éclatée dans les différentes unités. L'idée est d'avoir une réflexion sur la création d'une URU avec la DReV, il faut évidemment mesurer les conséquences de cette labellisation.

V. Poinsot demande si des référents membres de la commission de la recherche ont déjà été affectés aux différentes unités du périmètre UT3. Elle demande si l'on peut affecter des conseillers pour venir en aide à la constitution de l'URU I-STAR.

M. Arlat propose de répondre aux questions qui ont été posées en séance et de missionner des référents de la commission de la recherche lors de l'instruction du dossier afin de mieux accompagner la création de l'URU I-STAR. Il soumet la formulation suivante « Approuvez-vous la poursuite de l'étude de la création de l'URU I-STAR » ?

Les conseillers approuvent à l'unanimité par 33 voix « pour » la poursuite de l'étude de la création de l'URU – UT3 I-STAR.

Point 5 – Présentation du GIS CELPHEDIA en vue de son renouvellement

M. Arlat laisse la parole à Magali Jacquier vétérinaire en poste à l'Institut de pharmacologie et biologie structurale (IPBS) et responsable opérationnelle de la plateforme ANEXPLO.

M. Jacquier présente ANEXPLO, une plateforme technologique qui permet l'utilisation d'animaux à des fins scientifiques. La plateforme est présente sur 8 sites à Toulouse avec des activités centrées sur le Centre régional d'exploration fonctionnelle et de ressources expérimentales (CREFRE) et l'IPBS. Les

activités concernent l'utilisation de rongeurs et de modèles aquatiques à des fins scientifiques et leur hébergement. La gouvernance est organisée en comités afin de travailler au plus près des besoins des chercheurs.

ANEXPLO fait partie du GIS CELPHEDIA depuis 2014. Le GIS propose d'harmoniser et de structurer les plateformes technologiques pour l'utilisation d'une grande variété de modèles animaux afin de répondre aux questions scientifiques sur tout le territoire national. CELPHEDIA est l'acronyme de : création, élevage, phénotypage, distribution, archivage, formation qui constituent les activités scientifiques des plateformes du GIS.

La feuille de route ministérielle du GIS propose une harmonisation des plateformes en biologie afin de proposer le meilleur modèle animal selon la question scientifique posée avec un fonctionnement en réseau. Le bien-être animal étant au cœur des préoccupations des membres du GIS pour garantir une éthique irréprochable.

Présentation accessible via le lien suivant : https://ent-personnels.univ-tlse3.fr/medias/fichier/point-5-presentation-gis-celphedia_1713347113693-pdf

L. Dahan demande quel est l'intérêt de rejoindre le GIS.

M. Jacquier pense que le GIS permet une meilleure structuration et harmonisation des pratiques. Il permet de se maintenir dans le périmètre national des grandes infrastructures de recherche. À terme, l'objectif est d'obtenir un budget conséquent pour envisager des projets de recherche ambitieux.

K. Bystricky demande des précisions sur le périmètre d'ANEXPLO et si la plateforme fait partie de GENOTOUL.

M. Jacquier précise qu'ANEXPLO fait bien partie de GENOTOUL. La partie Centre de biologie intégrative (CBI) n'est pas encore intégrée dans CELPHEDIA car il n'est pas certifié ISO 9000.

R. Bon souhaite connaître le périmètre du GIS.

M. Jacquier répond qu'il s'agit des 13 infrastructures réparties sur le territoire national à Strasbourg, Paris, Orléans, Nantes, Grenoble, Lyon, Marseille et Toulouse. Elle répond à Kerstin Bystricky que le centre primate du CERCO ne fait pas partie du réseau

M. Arlat précise que la plateforme existe et fonctionne mais que la demande porte sur la création d'un GIS pour les raisons exposées dans la présentation.

V. Poinsot s'étonne que la commission de la recherche approuve la création d'un GIS. Elle pense qu'UT3 s'engage à être membre du GIS.

M. Arlat confirme que la commission de la recherche vote pour la participation d'UT3 à la création d'un GIS.

Les conseillers approuvent à l'unanimité par 33 voix « pour » la participation de l'UT3 à la création du GIS CELPHEDIA.

Point 6 – Prolongation de l'UMI IFCAM

F. Gamboa présente l'IFCAM qui est actuellement un laboratoire de recherche international (IRL : international research laboratory). Il rappelle les trois niveaux de la classification CNRS pour les structures internationales :

- IRL : international research laboratory pour laboratoire international de recherche, anciennement nommé UMI ;
- IRP : international research project pour projet international de recherche, anciennement nommé LIA ;
- IRN : international research network pour réseau international de recherche, anciennement GDRI.

L'IFCAM est un IRL portée par UT3 début 2010 sous l'impulsion du président Sarkozy suite à une visite en Inde. L'IFCAM fédère des universités en France et des instituts en Inde autour de l'envie de dynamiser tous les échanges scientifiques dans les mathématiques appliquées et les applications des mathématiques. Les échanges scientifiques sont deux grands workshops thématiques avec des chercheurs et une conférence-cours afin d'y associer des étudiants indiens à Bangalore. Le fonctionnement se fait en projets de 2 ou 3 ans sélectionnés par un comité scientifique indépendant présidé par un français, Grégoire Allaire, enseignant à l'école polytechnique.

L'IRL était localisé à l'Indian institut of science à Bangalore, il sera désormais hébergé au Jawaharal Nehru Centre for Advanced Scientific Research (JNCASR). C'est un institut pluri scientifique et le projet ne sera plus piloté par des mathématiciens. L'activité scientifique va être relancée à travers des fonds inutilisés pendant la période COVID. L'objectif est de faire évoluer l'IRL vers un IRN.

Présentation accessible via le lien suivant : https://ent-personnels.univ-tlse3.fr/medias/fichier/point-6-prolongation-irl-ifcam_1713347226177-pdf

C. Laurent fait remarquer que le poids politique du Nehru centre prend de l'importance au niveau national, un pilotage à ce niveau est intéressant pour l'IFCAM.

F. Gamboa acquiesce, il reconnaît néanmoins que certaines considérations politiques lui échappent et ralentissent le renouvellement de l'IRL IFCAM.

Les conseillers approuvent à l'unanimité par 33 voix « pour » la prolongation de l'IRL IFCAM jusqu'en 2025 et l'attribution d'une dotation de 2000 euros pour l'exercice budgétaire 2024.

Point 7 – Création de l'IRN CAFQA

M. Arlat présente la création d'un réseau de recherche international IRN (international research network) entre le Canada et la France sur des thématiques liées aux méthodologies quantiques : CAFQUA. Le référent UT3 est Cyril Proust, DR CNRS au LNCMI pour la période 2024 à 2028.

Présentation accessible via le lien suivant : https://ent-personnels.univ-tlse3.fr/medias/fichier/point-7-creation-irn-cafqa_1713347349418-pptx

V. Poinot remarque qu'aucun document concernant ce point n'a été déposé sur l'espace documentaire de la commission de la recherche. Il s'agit du troisième point concernant la création ou le renouvellement d'une structure sans aucun document.

M. Arlat annonce que dorénavant les documents seront bien accessibles aux conseillers avant les séances et que pour la CR du 4 avril, ils seront transmis après la séance.

Les conseillers approuvent à l'unanimité par 33 voix « pour » la participation de l'UT3 à l'IRN CAFQUA pour la période 2024 à 2028 et l'attribution d'une dotation de 1000 euros pour l'exercice budgétaire 2024.

Point 8 – Changement de directeur de l'Institut de mathématiques de Toulouse - IMT

M. Arlat informe que le conseil de laboratoire de l'IMT qui s'est tenu le 18 décembre 2023 a décidé à l'unanimité de proposer Xavier Buff comme futur directeur de l'IMT à partir du 1er janvier 2025.

V. Poinot souhaite savoir s'il y a des directeurs adjoints à l'IMT et s'ils sont maintenus.

S. Cohen confirme qu'il y a plusieurs directeurs à la direction de l'IMT. La demande présentée ici est anticipée car il est compliqué de trouver des candidats. Si Xavier Buff change son équipe de direction ce sera à la suite de réflexions avec l'équipe en place actuellement.

C. Laurent demande s'il existe une raison pour ce changement en cours d'habilitation. Il remarque que le mandat de Xavier Buff va durer seulement deux ans.

S. Cohen remarque que Franck Barthe est directeur de l'IMT depuis deux ans et que la durée des mandats des directeurs de l'IMT n'excède pas deux ou trois ans.

Les conseillers approuvent à l'unanimité par 33 voix « pour » la proposition du conseil de laboratoire de nommer Xavier Buff directeur de l'Institut de Mathématiques de Toulouse (IMT) à compter du 1^{er} janvier 2025.

Point 9 – Lancement du GT « Refonte des AO recherche »

M. Arlat informe que le groupe de travail se réunira pour la première fois le 5 avril. Les documents qui présentent la gestion actuelle des appels d'offre de la commission de la recherche seront transmis aux participants dans l'après-midi du 4 avril.

C. Laurent fait remarquer qu'il quitte ses fonctions de responsable du directoire SDM mais que le directoire sera représenté dans le groupe de travail « refonte des AO recherche ».

J.-L. Rols souligne que certains appels à projets dans les composantes sont complémentaires pour de l'émergence ou la prise de risque, il considère qu'il faudra être vigilant afin d'éviter que les périmètres soient redondants.

Point 10 – AO « Tremplin 2024 » vote des lauréats

M. Arlat annonce que 121 projets ont été reçus. La méthode d'évaluation a été changée avec des examinateurs extérieurs à la commission de la recherche et une bonne mobilisation de la communauté à travers les directoires ; le nombre d'examineurs étant proportionnel aux projets déposés.

Il remercie les évaluateurs pour leur implication qui a permis d'obtenir des résultats très satisfaisants en termes d'évaluation. Il propose qu'ils fassent partie d'un vivier d'évaluateurs sauf s'ils participent à l'appel à projet.

Il souligne que le classement avec la somme des moyennes des notes des évaluateurs permet de sélectionner 20 projets pour un total de 286 250 euros. En revanche, le classement par médianes est beaucoup moins discriminant et ne change le classement que pour deux dossiers qui n'étaient pas présents dans les 20 premiers projets obtenus avec la somme des moyennes. Toutefois, ils apparaissent en 21ème et 22ème position dans ce dernier classement. Il est proposé de retenir la méthode la plus discriminante qui permet de mieux différencier les projets pour sélectionner les lauréats. et donc retenir les 20 premiers projets sur la base du classement avec la somme des moyennes. Par ailleurs, ce classement montre un bon équilibre dans la répartition de genre et de directoire entre projets déposés et lauréats.

Présentation accessible via le lien suivant : https://ent-personnels.univ-tlse3.fr/medias/fichier/ao-tremplin-2024-selection-des-laureats_1713356947318-pptx

E. Espinos-Parrou demande s'il y a bien eu deux évaluateurs experts plus un évaluateur de la commission de la recherche par projet. Elle souhaite savoir si les avis étaient très divergents.

M. Arlat répond que la plupart des projets ont été examinés par 3 rapporteurs (seuls 14 projets sur les 121 projets déposés n'ont été évalués que par 2 rapporteurs). De plus, il y a très peu de divergence dans les écarts types sur les 20 premiers projets. Les avis convergent sur les projets retenus. La répartition des dossiers déposés et des lauréats classés par directoire prouve qu'il n'y a pas de biais dans la méthode d'évaluation choisie, il se félicite de la confiance que l'on peut accorder au panel d'évaluateurs. Il ajoute que les tableaux seront présentés dans l'après-midi sur l'espace documentaire de la CR.

Les conseillers approuvent à l'unanimité par 31 voix « pour » et 1 « ne prend pas part au vote » la liste des 20 lauréats présentée ci-dessous :

Acronyme	Laboratoire porteur	Montant accordé par la commission de la recherche
DendriMed	LCC	15 000 €
ECOGRAP	CRCT	15 000 €
ELVIS	GET	13 700 €
a-CompLiR	MCD	15 000 €
CRAQS	LCAR	15 000 €
PeeHappy	IRSD	15 000 €
Q-META	CEMES	15 000 €
VERTIGO	CRBE	14 800 €
DA3ST	LAAS	5 000 €

PIME-ID	IRSD	15 000 €
TOULOUSE-PROTAC	IPBS	15 000 €
ACAV-e	CERCO	15 000 €
DEMETER	OMP	14 150 €
DIGI-TREAT	CBI	15 000 €
DREAM	RESTORE	15 000 €
MECACAN	CRCT	15 000 €
MultiBrainTime	CERCO	15 000 €
Polurb.net	CRBE	15 000 €
TETRA-MOUSE	MCD	15 000 €
VisualPlast	MCD	14 000 €
	TOTAL	286 650 €

Point 11 – Questions diverses

M. Arlat constate que les conseillers n'ont pas de questions diverses, il les remercie et lève la séance.

Fin de séance à 12h01

Prochaine séance le 16 mai 2024